

Mise à jour économique 2025

Informations d'intérêt pour le secteur

Gouvernement du Québec

Le ministre des Finances du gouvernement du Québec, M. Eric Girard, présentait le mardi 25 novembre 2025, sa mise à jour économique 2025. La présente note recense les informations d'intérêt pour notre secteur.

Résumé des principaux éléments pertinents pour le secteur

- La mise à jour économique ne contient pas de nouvelles mesures dans le secteur des transports, de la logistique, des chaînes d'approvisionnement ou de la transition énergétique.
- 65,0 millions de dollars sont prévus pour prolonger le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.
- Le gouvernement prévoit verser les surplus (1,8 G\$) du Fonds d'électrification et de changements climatiques au Fonds des générations en 2026-2027.
- À noter que le gouvernement réitère les grandes lignes de sa nouvelle vision économique, en citant notamment l'accélération de la production d'énergie renouvelable, le positionnement du Québec dans la filière des minéraux critiques et stratégiques et des investissements ciblés dans les infrastructures portuaires et ferroviaires.

Extraits du document en lien avec les éléments pertinents

Section B : PROTÉGER NOTRE POUVOIR D'ACHAT ET NOTRE ÉCONOMIE

2. Accroître la résilience économique du Québec

2.3 Favoriser le développement économique des régions

2.3.2 Prolonger le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (p. B.38)

Malgré des progrès notables, certaines entreprises établies dans les régions maritimes du Québec, notamment dans le secteur de la transformation des produits de la mer, font face à de grands défis alors que leurs exportations sont fortement dépendantes du marché américain dans un contexte de menaces tarifaires et qu'elles sont confrontées à une concurrence importante.

Dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2025, le gouvernement souhaite poursuivre son appui au développement économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et des autres régions maritimes du Québec. Pour ce faire, il prévoit :

- la **prolongation de cinq ans du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec**, soit jusqu'au 31 décembre 2030;
- **l'ajout des MRC de La Matapédia, de La Mitis et de Rimouski-Neigette aux territoires admissibles** en ce qui concerne le secteur de la transformation des produits de la mer, pour assurer une équité entre les entreprises des régions maritimes du Québec.

Cet appui de **65 millions de dollars sur quatre ans** permettra à une centaine d'entreprises de demeurer compétitives, d'investir dans des projets de modernisation et de contribuer ainsi à l'économie du Québec.

Section D : LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

2. Le retour à l'équilibre budgétaire

Trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire

Les gestes posés pour revenir à l'équilibre budgétaire

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques (p. D.30)

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) finance l'ensemble des mesures prévues au Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

Depuis 2006, un surplus estimé à 1,8 milliard de dollars s'est accumulé dans le FECC.

- Toutefois, l'utilisation à court terme de ce surplus pour financer de nouvelles dépenses entraînerait un impact négatif sur le cadre financier du gouvernement.

Transférer le surplus cumulé de 1,8 G\$ du Fonds d'électrification et de changements climatiques vers le Fonds des générations

Afin de favoriser l'utilisation de ce surplus cumulé dans le FECC, le gouvernement versera la totalité de ce surplus au Fonds des générations.

- Cela permettra d'assurer l'équité intergénérationnelle en réduisant la dette brute des générations futures, lesquelles subiront les effets croissants des changements climatiques.
- Les sommes consacrées annuellement au Fonds des générations sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les rendements générés contribuent à la réduction du poids de la dette.
- De 2007 à 2024, la moyenne des rendements du Fonds des générations a été de 5,8 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 %, ce qui donne un écart de 2,6 points de pourcentage.

Aucun surplus annuel n'est prévu au cours des prochaines années dans le FECC.

Pour les années suivantes, le gouvernement souhaite également prévoir la possibilité de transférer les surplus annuels futurs du FECC vers le Fonds des générations ou vers le Fonds des réseaux de transport terrestre.

- Ainsi, s'il devait y avoir des surplus annuels, ceux-ci pourraient s'ajouter au financement déjà prévu, en cohérence avec les objectifs du FECC.